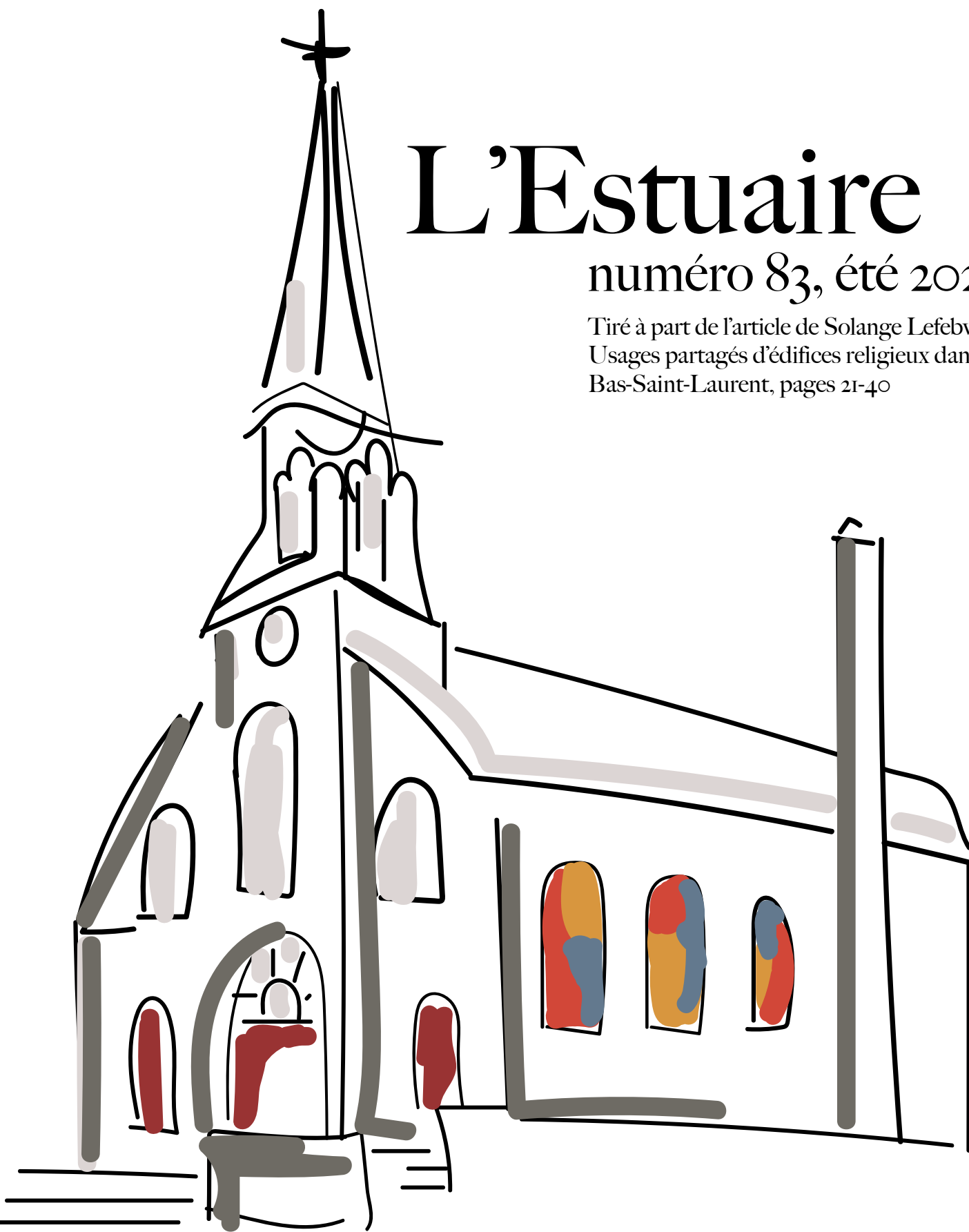


# L'Estuaire

numéro 83, été 2025

Tiré à part de l'article de Solange Lefebvre:  
Usages partagés d'édifices religieux dans le  
Bas-Saint-Laurent, pages 21-40



---

Croquis de l'Église Saint-Modeste créé par Caroline Mailhot

# *L'Estuaire*

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

Publiée annuellement par Les Éditions de L'Estuaire

## **Comité de rédaction**

*Directeur*

Jean-René Thuot

*Membres du comité*

Nicolas Beaudry

Karine Hébert

Maxime Gohier

Julien Goyette

Claude La Charité

Guillaume Marsan

Manon Savard

*Livres à lire*

Jean-François Rioux

*Nouveautés en recherche sur l'Est du Québec*

Charlotte Doucet

*Secrétaire de rédaction*

Marie-Ange Croft

Graphisme : Édiscript enr.

Révision linguistique : Marie-Ange Croft et Charlotte Doucet

Impression : Imprimerie Gauvin (Gatineau)

## **Comité consultatif**

Jacinthe Archambault, MCCQ Direction Bonaventure

Étienne Berthold, Université Laval

Christian Blais, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Émilie Devoe, Parcs Canada

Steve Dubreuil, Musée de la Côte-Nord

Philippe Hrodej, Université Bretagne Sud

Gregory Kennedy, Université Brandon

Rénald Lessard, BAnQ Québec

Catherine Losier, Université Memorial

Guillaume Marie, Université du Québec à Rimouski

Jean-François Palomino, Université du Québec à Montréal

Martin Perron, Direction environnement d'Hydro-Québec

Thierry Sauzeau, Université de Poitiers

Philippe Volpé, Université de Moncton

Dépôts légaux :

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN (version imprimée) 1484-6969 • ISSN (version numérique) 2819-2079

© Tous droits réservés, *L'Estuaire*, 2025

Illustration de la couverture : Église et cimetière anglicans St. Peter's de Petit-Gaspé, photo aérienne. Parcs Canada, 2018

## **Acheter le prochain numéro de la revue *L'Estuaire* (N° 84)**

Individu	20 \$
Individu (soutien)	25 \$
Institution	25 \$
Institution (soutien)	35 \$

Votre chèque doit être libellé à l'ordre des

**Éditions de L'Estuaire :**

*L'Estuaire*

a/s de Jean-René Thuot

Département des lettres et humanités

300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1

# Table des matières

<b>Éditorial</b> .....	5
<i>Karine Hébert et Jean-René Thuot</i>	

## ARTICLES

<b>Du séminaire au <i>presbyterium</i> de Rimouski : la contribution de Nive Voisine à l'histoire religieuse de son diocèse</b> .....	9
<i>Brigitte Caulier</i>	
<b>Usages partagés d'édifices religieux dans le Bas-Saint-Laurent</b> .....	21
<i>Solange Lefebvre</i>	
<b>La parole de religieuses pour comprendre la mémoire d'une région. Genèse d'un projet d'enquête orale</b> .....	41
<i>Karine Hébert et Jean-René Thuot</i>	
<b>Sous la férule du clergé : le Collège industriel et commercial de Rimouski</b> .....	55
<i>Marie-Ange Croft</i>	
<b>Cimetières patrimoniaux au parc national Forillon. Un devoir de mémoire</b> .....	71
<i>Émilie Devoe</i>	
<b>Les lieux de culte de l'Est du Québec entre 1930 et 1970</b> .....	85
<i>Michel L. Saint-Pierre</i>	

## REGARDS

<b>Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme</b> .....	101
<i>Marie-Josée Deschênes</i>	

## CHRONIQUES

<b>Nouveauté en recherches sur l'Est du Québec</b> .....	119
<i>Charlotte Doucet</i>	
<b>Des livres à lire en 2025</b> .....	123
<i>Jean-François Rioux</i>	

# Usages partagés d'édifices religieux dans le Bas-Saint-Laurent

Solange Lefebvre<sup>1</sup>

## Résumé

Cette recherche s'inscrit dans un projet sur les rapports entre laïcité, religion et municipalités québécoises concernant entre autres le rapport au patrimoine religieux et, plus largement, aux lieux de culte. Plusieurs facteurs fragilisent ce patrimoine, tels que le recul de la pratique religieuse et l'augmentation du nombre des personnes se déclarant sans religion. La *Loi québécoise sur la laïcité* promulguée en 2021 clarifie des principes dont les conséquences se font déjà sentir, notamment en limitant le droit de regard des groupes religieux cédant leurs immeubles. Cet article présente des résultats issus d'une démarche qualitative menée dans la région du Bas-Saint-Laurent, combinant une analyse du contenu médiatique, des observations et des entretiens semi-dirigés. Le Bas-Saint-Laurent offre des exemples de transition réussie des lieux de culte vers des usages plus souples, mais aussi des cas incertains. Notre article s'intéresse à un cas d'usage mixte ou partagé d'une église municipale, celle de Saint-Modeste, tout en abordant le contexte régional. Si le partage des lieux de culte, par le biais de la location à d'autres groupes religieux ou pour des activités socioculturelles, est fréquent et documenté, la cession avec maintien du culte demeure, quant à elle, peu étudiée.

Le Bas-Saint-Laurent offre des exemples de transition réussie de lieux de culte vers des usages plus souples, mais aussi des cas dont l'issue est incertaine. Cette étude s'intègre dans un projet de recherche sur les rapports entre laïcité, religion et municipalités québécoises, dont l'un des volets concerne le rapport au patrimoine religieux et plus largement, aux lieux de culte<sup>2</sup>.

1. Titulaire de la Chaire en gestion de la diversité culturelle et religieuse (GDCR), et cotitulaire de la Chaire France-Québec sur la liberté d'expression (COLIBEX), Solange Lefebvre est membre de la Société royale du Canada. Elle est professeure à l'Institut d'études religieuses et directrice du centre interdisciplinaire de recherche sur les religions et les spiritualités à l'Université de Montréal (CIRRES). Elle dirige un projet sur les municipalités, la laïcité et la diversité religieuse (MUREL), et compte à son actif plusieurs projets subventionnés et plus de 200 publications scientifiques, dont l'article « Space, Religious Diversity, and Negotiation Processes » (*Social Inclusion. Religious Minorities and Struggle for Recognition*, vol. 8, n° 3, 2020, p. 251-261) et le collectif *Catholicisme et cultures. Regards croisés Québec-France*, (dirigé avec Céline Béraud et E.-Martin Meunier, Presses de l'Université Laval et Presses universitaires de Rennes, 2015).
2. Solange Lefebvre dirige ce projet financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). Voir le site du projet <https://murel.openum.ca/>.

On trouve un abondant patrimoine religieux dans la vaste région du Bas-Saint-Laurent<sup>3</sup>, qui se distingue depuis longtemps par sa créativité dans la transformation d'édifices religieux, qu'il s'agisse d'églises, de couvents ou de presbytères<sup>4</sup>. Cet article s'intéresse à un cas d'usage mixte ou partagé, tout en abordant plus généralement le contexte régional. Plusieurs facteurs, bien documentés par Statistique Canada, fragilisent ce patrimoine : le recul de la pratique religieuse et l'augmentation du nombre des personnes se déclarant sans religion au Québec sont au nombre de ceux-ci<sup>5</sup>. Ces tendances se manifestent notamment par la présence de plus jeunes maires et d'employés municipaux moins familiers avec les groupes religieux. Les lieux de culte présentent des infrastructures vieillissantes et complexes à entretenir, alors que les aides financières disponibles pour le maintien des éléments patrimoniaux sont limitées et encadrées selon des critères stricts<sup>6</sup>. Les experts du patrimoine soulèvent depuis quelques décennies de nombreux problèmes, dont le trop grand nombre d'églises – particulièrement celles construites après 1945 – qui échappent au classement patrimonial qui permettrait de les protéger davantage. À cela s'ajoute la négligence ou l'incapacité de certains propriétaires, aux prises avec une gestion complexe, à maintenir et entretenir les bâtiments. On trouve enfin l'instabilité des régimes de propriété qui s'accompagne d'une hausse des risques de disparition des églises au fil de la transformation de leurs usages<sup>7</sup>. Beaucoup d'églises contribuent pourtant à renforcer l'esprit d'un quartier et le sentiment d'appartenance.

La *Loi sur la laïcité* promulguée en 2021 introduit de nouveaux principes dont les conséquences sur la gestion de ce patrimoine se font déjà sentir, notamment en limitant le droit de regard des groupes religieux cédant leurs immeubles<sup>8</sup>. Depuis les années 1950, l'État québécois développe une compréhension collaborative de la laïcité, alors qu'il fait alliance avec les différents groupes responsables des églises afin de préserver l'héritage religieux de la province<sup>9</sup>. Dans la foulée, les municipalités se sont vues dotées de nouveaux pouvoirs au cours des dernières années en ce qui a trait à la protection de leur patrimoine<sup>10</sup>. Les églises se trouvent traditionnellement associées à la vitalité des centres-villes, et ce, même au sein des plus petites municipalités, ce qui les rend particulièrement importantes lorsqu'il s'agit d'apprécier le degré de « déstructuration » du noyau villageois<sup>11</sup>.

- 
3. Chantal Authier, « Une tournée historique : le patrimoine architectural de la région de Rivière-du-Loup », *Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent*, vol. 17, n° 2, 1994, p. 40-42; Serge Fillion et Marie-Josée Deschênes, *Relever le défi de la gestion du patrimoine religieux québécois par une vision globale et des moyens adaptés*, Québec, Commission de la capitale nationale, 2005, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1566573>.
  4. Monique Bourget, « Le patrimoine religieux : une véritable richesse collective dans le Bas-Saint-Laurent », *Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent*, vol. 19, n° 1, 1996, p. 18.
  5. Statistique Canada, *Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays*, 26 octobre 2022, n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada.
  6. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec constitue l'instance assurant un encadrement et une distribution des ressources disponibles pour soutenir aussi bien les projets de restauration que ceux de requalification (ces derniers supposant que le lieu de culte est transféré à un propriétaire non religieux). Voir Conseil du patrimoine religieux du Québec, « Programme de restauration du patrimoine religieux », <https://www.patrimoine-religieux.qc.ca/aide-financiere/programme-de-restauration/>.
  7. Lyne Bernier, *Les églises et les bâtiments à caractère religieux de Montréal : de la francisation à la patrimonialisation. Partie IV*, thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 2015, p. 341 s, et 384 s.
  8. Assemblée nationale du Québec, *Loi sur la laïcité de l'État*, LQ 2019, c. 21.
  9. Violette Loget et Yves Bergeron, « À qui incombe le patrimoine religieux québécois? », *ICOFOM Study Series. Museology and the Sacred*, vol. 47, n°s 1-2, 2019, <https://doi.org/10.4000/iss.1713>.
  10. Assemblée nationale du Québec, *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, LQ 2021, c. 10.
  11. Commission municipale du Québec, *Rapport au Gouvernement du Québec sur les avantages et les inconvénients du regroupement de la ville de Rivière-du-Loup, des paroisses de Notre-Dame-du-Portage et de Saint-Antonin, du village de*

N'étant plus désormais perçues comme des services de proximité en raison de la baisse des pratiquants, les églises demeurent pourtant des repères essentiels dans l'esthétique et l'organisation symbolique des municipalités, si bien que l'on compterait au Québec en 2025 environ 260 églises dites « municipales<sup>12</sup> ».

Il importe d'insister sur la vulnérabilité actuelle des lieux, pour mieux reconnaître le potentiel considérable que revêt leur partage. Le Québec nourrit un rapport paradoxal aux édifices de cette nature. Il paraît investir systématiquement dans la réflexion et l'accompagnement pour la sauvegarde du patrimoine religieux<sup>13</sup>, mais voit d'année en année une importante partie de son patrimoine détruite ou négligée<sup>14</sup>. Dans le cadre de notre projet, de nombreuses personnes interrogées, gestionnaires des lieux, curés, membres de conseils de fabrique ou autres, soulignent le faible attachement de certains acteurs au patrimoine sur le terrain, facteur qui contribue à sa fragilité.

Propriétaires des édifices, les communautés croyantes assument un fardeau très lourd : leur nombre diminue tandis que l'entretien des infrastructures dont elles ont charge se complexifie. Cette évolution se reflète dans les structures ecclésiales : on constatait au Québec en 2021 une diminution de 24 % des paroisses et de 38 % des membres de communautés religieuses par rapport à 2011<sup>15</sup>. D'après certains témoins interrogés, le réseau professionnel de la rénovation n'offre pas toujours la compétence et l'intégrité attendues. Un prêtre catholique d'expérience, ayant géré plusieurs chantiers majeurs de rénovation d'églises d'importance dans le Grand Montréal, raconte : « après avoir payé 1 million et demi de dollars, nous nous sommes retrouvés avec des fenêtres mal rénovées... Dans un autre cas, un devis de quelques centaines de milliers de dollars par un architecte s'est transformé en coûts estimés à plus de 3 millions pour un clocher d'église, le devis ayant été bâclé ».

Et si les rénovations respectent « l'intégrité patrimoniale » de l'objet en question, les coûts sont devenus astronomiques, comme pour toutes les infrastructures du Québec. Le contexte exige tout à la fois une volonté politique, l'engagement des communautés et une créativité sociale. Les occasions de tirer un revenu de la location des lieux de culte par les communautés croyantes se trouvent limitées par le refus de l'Église catholique de louer à certains groupes dont elle estime les croyances incompatibles. Il en va de même pour la vente d'églises. Dans la foulée de la *Loi 21 sur la laïcité*, on pourrait d'ailleurs songer à se pencher sur de telles limitations, puisque les lieux de culte jouissent d'exemptions fiscales avantageuses. Jusqu'à quel point devrait-on permettre à des groupes religieux de limiter l'accès locatif ou l'achat ?

Cet article présente des résultats issus d'une démarche qualitative menée dans la région du Bas-Saint-Laurent, combinant une analyse de contenu médiatique, des observations de terrain et des

---

*Saint-Georges-de-Cacouna et de la paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna transmis au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir*, 9 septembre 2003, p. 197, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/50536>.

12. Véronique Larocque, « Qui achète les églises du Québec? L'ère de l'église municipale », *La Presse*, 31 mai 2025, <https://www.lapresse.ca/maison/immobilier/qui-achete-les-eglises-du-quebec/2025-05-31/1-ere-de-l-eglise-municipale.php> <https://www.patrimoine-religieux.qc.ca/aide-financiere/programme-de-restauration/>
13. Assemblée nationale du Québec, Secrétariat des commissions, éd., *Croire au patrimoine religieux du Québec : mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture – Rapport*, Québec, 2004, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1591389>; Conseil du patrimoine religieux du Québec, *Rapport Annuel 2022-2023*, <https://www.patrimoine-religieux.qc.ca/rapport-annuel-2022-2023/>.
14. Antoine Leduc, « Requiem pour le patrimoine religieux du Québec », *Revue québécoise de droit international/ Quebec Journal of International Law/Revista quebequense de derecho internacional*, 2022, p. 291-326, <https://doi.org/10.7202/1087970ar>.
15. Éric Turcotte, Jean-Philippe Asselin et Valérie D'Amour, *Portrait général de la situation des archives religieuses au Québec*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 8 décembre 2021, [https://www.banq.qc.ca/sites/default/files/2022-07/ortrait\\_general\\_archives\\_religieuses\\_Qc\\_2021-12-08VF.pdf](https://www.banq.qc.ca/sites/default/files/2022-07/ortrait_general_archives_religieuses_Qc_2021-12-08VF.pdf).

entretiens semi-dirigés. Le corpus de presse a été constitué à partir d'un dépouillement rigoureux d'articles publiés entre 2014 et 2024 dans des médias régionaux et nationaux francophones. Lors de la dernière étape de rédaction de cet article, une mise à jour des cas abordés fut effectuée (mai et juin 2025) qui a permis de constater que certaines situations évoluent rapidement. Les productions médiatiques retenues portent explicitement sur le devenir d'églises, de presbytères ou de couvents situés dans les différentes municipalités du Bas-Saint-Laurent, et traitent d'enjeux de fermeture, de requalification ou de préservation. Cette base documentaire a été croisée avec une douzaine d'entretiens menés dans le Bas-Saint-Laurent avec des intervenants et des intervenantes de divers horizons associés à la sauvegarde du patrimoine religieux, ainsi que cinq observations de lieux de culte et de leur environnement immédiat. À cela s'ajoutent une trentaine d'entretiens réalisés dans d'autres municipalités du Québec, et une observation approfondie de plusieurs lieux de culte dans un arrondissement montréalais, permettant ainsi de comparer certains enjeux structurels propres au contexte québécois. L'ensemble du matériau empiriquement recueilli permet de documenter, par triangulation, les tensions, les résistances et les formes d'innovation autour des usages mixtes ou partagés des lieux de culte, dans un contexte de recomposition des rapports entre religion, patrimoine et municipalité.

Après une section portant sur l'usage partagé des lieux de culte, une seconde se penche sur le contexte général de leur gestion dans le Bas-Saint-Laurent. Dans la troisième partie sera étudié un cas particulier, celui de l'église de Saint-Modeste, marqué par la cession d'une église malgré le maintien de certaines activités religieuses. Si le partage des lieux de culte, par le biais de la location à d'autres groupes religieux ou pour des activités socioculturelles, est fréquent et documenté, la cession avec maintien du culte demeure, quant à elle, peu étudiée. Trois groupes d'acteurs se trouvent concernés par la gestion d'une église cédée qui maintiendrait des activités culturelles : 1) sur le plan ecclésial, l'évêque diocésain et la Fabrique, constituée de marguilliers élus, et des paroissiens ; 2) diverses instances municipales ; 3) les citoyens de la municipalité. En exposant ce cas, nous voulons attirer l'attention sur une possibilité peu connue au sein de municipalités du Québec : celle de réserver un usage culturel dans des églises requalifiées. L'accélération de l'immigration tend actuellement à revitaliser et à diversifier la pratique religieuse, tout en posant des enjeux liés à l'espace. Dans ce contexte, il importe d'envisager cet usage souple, même s'il ne s'avère pas souhaitable ou utile dans tous les cas.

### Partage des lieux de culte

Face au déclin de la pratique religieuse, les autorités catholiques ont plusieurs options pour gérer le patrimoine bâti : regrouper ou fusionner les paroisses, fermer les églises pour les démolir, les céder à d'autres groupes religieux, les vendre pour en changer l'usage (réaffectation, requalification), ou les aménager pour un usage partagé<sup>16</sup>. La MRC de Kamouraska a produit un guide pour assister les communautés dans leurs décisions<sup>17</sup>. La consultation citoyenne, étape vitale du processus, peut par exemple envisager «l'ajout d'usages à l'église» permettant de «garder le culte et de maintenir le

16. Jean-François Husson, «Lieux de culte – Transformations, reconversion et utilisation partagée – Quelles pistes envisager?», 2024, [https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/324001/1/Band\\_21\\_-\\_Kirchen\\_und\\_Kapelle\\_vielfaeltig\\_nutzen.pdf](https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/324001/1/Band_21_-_Kirchen_und_Kapelle_vielfaeltig_nutzen.pdf); Jean-François Husson, «Les pouvoirs publics et les édifices culturels en Belgique», *Revue du Droit des Religions*, n° 3, 2017, p. 61-78; Alain Faubert, «Montréal: Vivre l'Église en ses transformations», *Revue Lumen Vitae*, n° 1, 2012, p. 93-100, <https://doi.org/10.3917/lv.671.0093>.

17. MRC de Kamouraska, «La transformation de bâtiments religieux – Outil d'accompagnement», *MRC de Kamouraska* (blog), 20 mars 2021, <https://mrckamouraska.com/documentation/la-transformation-de-batiments-religieux-outil-daccompagnement/>.

bâtiment»<sup>18</sup>. Le rôle des municipalités est susceptible d'évoluer au fil du temps, en passant du rôle facilitateur de l'adoption d'autres usages (permis, zonage) à celui de propriétaire pour requalifier le lieu<sup>19</sup>.

En Belgique notamment, on qualifie d'«utilisation multifonctionnelle» la pratique qui allie l'usage religieux à un usage culturel plus ou moins régulier. On parle d'une «utilisation partagée» lorsqu'un tel usage combiné exige un réaménagement de l'espace qui permet à la fonction culturelle de jouir de son propre espace. Ce type d'usage exige une planification importante pour s'assurer que les infrastructures sont adéquates<sup>20</sup>. L'utilisation partagée peut inclure l'usage d'un même lieu par un autre groupe religieux, qui se trouve plus ou moins régulé selon les cas<sup>21</sup>. À ce sujet, le Conseil pontifical de la culture a émis des orientations précisant que ce cas particulier de l'«usage mixte de l'espace» tout à la fois pour des fins liturgiques et caritatives ou sociales constitue une expérience en cours qui nécessitera une révision du droit canonique<sup>22</sup>. Il importe par conséquent de documenter ces expérimentations qui précèdent d'éventuelles modifications juridiques. Alain Faubert, qui a supervisé et eu connaissance de quantité de projets, explique :

La conservation d'une multiplicité de lieux de rassemblements au sein d'une paroisse unique force à être créatif: peut-on vendre à une communauté chrétienne non-catholique tout en conservant une possibilité d'accès aux lieux? Peut-on envisager de partager l'espace culturel (réaménager la nef, par exemple) avec des organismes partenaires (écoles, CPE, municipalités, etc.)<sup>23</sup>?

Ce dilemme contraste, il faut le souligner, avec celui des communautés migrantes, confrontées, au Québec comme partout dans le monde, à la difficulté de trouver un lieu de culte convenable<sup>24</sup>. Le partage de sites où coexistent plusieurs lieux sacrés et de culte constitue une problématique spécifique particulièrement fréquente en Asie, au Moyen-Orient, entre autres à Jérusalem, et en Bosnie<sup>25</sup>. Souvent marquée par la compétition ou les tensions politiques, la coexistence repose, selon Hayden, sur deux grands types de tolérances conceptualisés respectivement chez John Stuart Mill et John Locke. Mill propose une tolérance embrassant la différence de l'autre, tandis que Locke l'appréhende plutôt comme une condition passive de non-ingérence dans les pratiques d'autrui<sup>26</sup>. Si l'on ambitionne de trouver la tolérance active dont parle Mill entre croyants, c'est plus souvent celle de Locke qui l'emporte.

Dans de telles logiques de partage, l'équilibre entre majorité et minorités demeure fragile, mais des études historiques montrent que divers cultes ont partagé un même territoire restreint sans conflit majeur. Sous Constantin, le christianisme a sacralisé les lieux de façon plus exclusive, dans une optique de purification du culte, reprenant une logique de «supplantation» d'un culte inspirée

18. MRC de Kamouraska, art. cité, p. 11.

19. MRC de Kamouraska, art. cité, Annexe 1.

20. Jean-François Husson, «Lieux de culte», art. cité, p. 54-55.

21. Jean-François Husson, «Lieux de culte», art. cité, p. 57.

22. Conseil pontifical de la culture, «Désaffectation des lieux de culte, les lignes directrices», *La documentation catholique*, 2020, [http://www.cultura.va/content/dam/cultura/docs/pdf/beniculturali/guidelines\\_fr.pdf](http://www.cultura.va/content/dam/cultura/docs/pdf/beniculturali/guidelines_fr.pdf).

23. Alain Faubert, art. cité, p. 97.

24. Damien Laing, «Religions on the fringe: places of worship in Melbourne's greenfield developments», *Australian Planner*, vol. 59, n° 3, 3 juillet 2023, p. 173-184.

25. Robert M. Hayden, «Shared Space, or Mixed?», dans Jeanne Halgren Kilde, *The Oxford Handbook of Religious Space*, Oxford, Oxford University Press, 2022, p. 73 ; «Competitive sharing of religious sites in south Asia and the Balkans», *Current Anthropology*, vol. 43, n° 2, 2002, p. 219.

26. John Locke, *A Letter Concerning Toleration*, Amherst (NY), Prometheus Books, 1990 [1689], 123 p.; John Stuart Mill, *On Liberty*, New York, W. W. Norton & Company, 1975 [1859], 176 p.

de l'Ancien Testament<sup>27</sup>. Le refus par des Églises chrétiennes de vendre un lieu de culte à une autre religion, voire d'en louer des locaux à certains groupes religieux, prend son ancrage historique dans cette tendance<sup>28</sup>.

Le postulat à partir duquel nous aborderons la troisième et dernière partie de notre analyse est le suivant : il nous semble que les expériences d'usage partagé au Québec permettent d'analyser tout à la fois les aménagements possibles de la laïcité québécoise et la nature de la tolérance en jeu. En même temps, la sacralisation des lieux de culte ayant marqué l'histoire du christianisme s'invite dans certaines tensions qui se font jour autour de ces nouveaux usages. Le Québec a hérité d'un certain exclusivisme de l'usage sacré d'un lieu, ce qui a des conséquences aussi bien pour les adeptes que pour les autres citoyens. Mais avant de se pencher sur ces aspects particuliers, la section qui suit offre une analyse des débats médiatiques entourant le patrimoine dans le Bas-Saint-Laurent pour saisir les paramètres globaux de la discussion en cours.

### Un destin préoccupant des lieux de culte

Parmi les divers enjeux qui animent les relations entre le municipal et le religieux, le sort des lieux de culte domine l'attention médiatique depuis 10 à 15 ans. Le Bas-Saint-Laurent, avec ses 114 municipalités réparties en 8 MRC (Kamouraska, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et Matane), n'échappe pas à cette tendance. *L'inventaire des lieux de culte du Québec* y répertorie 155 églises présentant une diversité de statuts patrimoniaux et de caractéristiques, dont 129 de tradition catholique<sup>29</sup>. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) fait régulièrement le relevé des lieux dits en mutation. À titre d'exemple, à la fin de l'année 2023, il en répertoriait 38, incluant 9 églises multifonctionnelles offrant toujours le culte, dont celle de Saint-Modeste (qui sera présentée dans la troisième partie), 7 églises en voie d'être entièrement requalifiées en lieux multifonctionnels, 5 en lieux résidentiels, 2 en nouveaux projets religieux (1 évangélique et 1 catholique, celui-là repris par la municipalité), 1 en projet commercial, 2 en bibliothèques, puis 10 églises fermées et 2 à vendre<sup>30</sup>. Les autres églises ont déjà été entièrement requalifiées ou sont encore actives.

Dans les articles de presse retenus, les changements principaux impliquent les débats autour de la fermeture de lieux de culte, ou encore du choix d'en conserver certains pour le culte, notamment à Rivière-du-Loup et à Sainte-Anne de La Pocatière<sup>31</sup>. Les communautés locales, aussi bien religieuses que citoyennes, retiennent leur souffle face au sort incertain de ces infrastructures, comme l'illustre le cas de l'église Saint-Patrice, classée site patrimonial<sup>32</sup>. Choisie pour son importance historique et sa beauté, il a été décidé qu'elle demeurerait ouverte pour les grandes célébrations associées aux rites de passage (baptêmes, mariages, funérailles notamment). Son clocher, datant de plus de 110 ans, a subi en 2019 plusieurs dommages sous l'effet de fortes rafales<sup>33</sup>. Au terme de travaux

27. Elizabeth Key Fowden, « Sharing holy places », *Common Knowledge*, vol. 8, n° 1, 2002, p. 124-146.

28. Conseil du patrimoine religieux du Québec, « Programme de restauration », art. cité.

29. Conseil du patrimoine religieux du Québec, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, <https://www.lieuxdeculte.qc.ca/resultat.php>.

30. Conseil du patrimoine religieux du Québec, *Le devenir du patrimoine religieux. État de la situation des lieux de culte en mutation. Bas-Saint-Laurent*, 2023.

31. Alexandre Courtemanche, « Le clocher de l'église Saint-Patrice devra subir des travaux d'urgence », *Radio-Canada*, 11 février 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1373439/riviere-du-loup-eglise-bris-reparation-patrimoine-religieux-vents-tempeste>.

32. Ministère de la Culture et des Communications, « Église de Saint-Patrice », *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=125297&type=bien>.

33. Alexandre Courtemanche, « Le clocher de l'église Saint-Patrice », art. cité.

de presque 650 000 \$, il se trouvera réparé et solidifié. Une autre église conservée, Saint-Ludger (catégorie D – site patrimonial cité<sup>34</sup>), a fait l'objet d'une diversification de ses fonctions: une partie des bancs ayant été enlevés et le plancher refait, des réunions diverses ont pu s'y tenir alors même que l'église conservait sa fonction pastorale<sup>35</sup>. Toutefois, en raison du peu d'activités religieuses qui s'y tenaient et des coûts élevés d'entretien, elle a été fermée en janvier 2024 pour être vendue à des groupes d'intérêts privés qui prévoient y construire des logements<sup>36</sup>.

L'église de Notre-Dame-du-Portage, bénéficiant du même statut que celle de Saint-Ludger, tire profit de son emplacement en bord de fleuve, au cœur du village touristique éponyme fréquenté par des retraités et touristes aisés. Nos observations et entretiens confirment qu'au sein de cette paroisse toujours active, les marguilliers sont très dynamiques et que les fruits de la vente du presbytère – devenu un restaurant populaire – assurent pour l'instant la survie de l'église. La sacristie hébergeait, encore récemment, la bibliothèque municipale, en attente d'un local aménagé à l'hôtel de ville. On tente d'imaginer d'autres usages tout en conservant l'église active, mais plusieurs obstacles se dressent sur cette voie, qu'ils soient d'ordre fiscal ou réglementaire, ou encore liés aux codes de construction trop stricts. Par exemple, les acteurs interrogés déplorent l'impossibilité d'y installer le bureau de poste qui fait tant défaut au village, la neutralité religieuse de l'État interdisant ce type de cohabitation.

Qu'en est-il des églises de petits villages moins centraux ou touristiques, qui font partie du parcours social et historique de ceux-ci, mais qui accusent tout autant la diminution drastique des ressources et des pratiquants? Certaines d'entre elles, qui se dégradent faute d'entretien, se voient forcées de fermer leurs portes, en attendant qu'on leur attribue une nouvelle vocation. Ces églises en attente se retrouvent aussi dans le Bas-Saint-Laurent, notamment Saint-Épiphanie (catégorie D et non cité)<sup>37</sup>, Saint-Éloi (hiérarchisation faible)<sup>38</sup>. Un élu et paroissien, dont l'église villageoise est actuellement fermée et en attente d'une nouvelle fonction, raconte :

Le village, c'est une petite municipalité. Chez nous, la Fabrique est encore propriétaire de l'église, du cimetière. On cherche une façon de se départir de l'église, considérant que les citoyens et les ouailles du village n'en veulent plus. Ils ne veulent pas qu'elle disparaisse, mais ils ne veulent pas payer<sup>39</sup>.

Cette église ne jouit d'aucun classement particulier, ce qui rend la perspective de son maintien ou de sa transformation plus difficile. Cet exemple illustre bien le fait que la décision de fermer un lieu de culte plutôt qu'un autre s'appuie aussi bien sur le classement de l'importance patrimoniale des lieux (édifice et terrain environnant) que sur l'attachement des communautés, ou encore sur leur potentiel de transformation.

34. Conseil du patrimoine religieux du Québec, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, art. cité.

35. CIMTCHAU, «Fabrique Saint-Patrice: que réserve l'avenir pour les églises de Rivière-du-Loup?», *TVA*, 23 septembre 2021, <https://cimtchau.ca/nouvelles/fabrique-saint-patrice-que-reserve-lavenir-pour-les-eglises-de-riviere-du-loup/>.

36. Véronique Duval, «Deux églises converties bientôt en logements à Rivière-du-Loup?», *Radio-Canada*, 11 avril 2025, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/215832/patrimoine-religieux-logement-eglise-presbytere>; Julie Tremblay, «Quel avenir pour la cathédrale de Rimouski?», *Radio-Canada*, 28 novembre 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2122273/avenir-eglise-rimouski-patrimoine-renovations>.

37. Si au début des années 2010, on espérait encore sauver cette église en lui trouvant des fonctions plus variées, elle est actuellement fermée. «L'église de Saint-Épiphanie dans la mire d'un acheteur», *CIEL 103,7 FM*, 18 avril 2023, <https://www.ciel103.com/nouvelle/5839-1-eglise-de-saint-epiphane-dans-la-mire-d-un-acheteur>.

38. «Des pierres se détachent de la façade de l'église de Saint-Éloi», *Radio-Canada*, 23 août 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1119745/eglise-saint-eloi-chute-pierres-vente-bas-saint-laurent>.

39. Paroissien, homme, de plus de 60 ans. Entretien mené le 27 mai 2024.

Dans la foulée, le cas de la municipalité de L'Isle-Verte<sup>40</sup> est singulier : l'église qu'elle abrite est remarquable et a fait l'objet d'un classement en 2015. Officiellement reconnue sous l'appellation d'église de La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste ou, plus communément dite église de L'Isle-Verte, elle jouit d'un classement important pour ses extérieur et intérieur exceptionnels, son terrain notable et son potentiel archéologique<sup>41</sup>. Pourtant, son sort demeure incertain, même si certains membres de la Fabrique que nous avons rencontrés la tiennent à bout de bras et tentent, avec la municipalité, de lui trouver une mission viable. Entretemps, le diocèse, qui l'a délaissée il y a un bon moment, y a installé une clôture interdisant l'entrée et se contente de la tenir fermée. Les habitants du village, explique un membre de la communauté catholique, l'ont construite « bien plus grande que ne le souhaitait l'évêque de l'époque », monumentale même, en raison de l'importance industrielle du village à ce moment-là. Elle est au cœur du village qui compte encore aujourd'hui un peu plus de 1300 habitants. Un processus pour évaluer les coûts de rénovation et les usages possibles a donné lieu à un projet dynamique. Mais les craintes sont les mêmes que celles rencontrées ailleurs. Selon une élue et un employé municipal, les villageois redoutent les dépenses élevées à long terme. Tous les acteurs se montrent prudents : les marguilliers sont inquiets et en attente ; la direction de la municipalité apparaît tout à la fois déterminée et perplexe devant l'ampleur du projet à long terme ; le diocèse, quant à lui, ne compte plus sur cette église comme lieu de culte. Comble de malheur, alors que les paroissiens souhaitaient célébrer une messe le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025, au terme de plusieurs mois de fermeture pour économiser le chauffage, des vandales s'y sont introduits durant les jours qui ont précédé, et ont endommagé l'orgue et des pièces du système de chauffage<sup>42</sup>.

Qu'en est-il du projet de requalification de cette église remarquable ? Une lecture de ce que le Conseil du patrimoine religieux du Québec appelle le « carnet de santé », rendu public en mars 2025 (étape permettant d'évaluer les possibilités de requalifications et les coûts – près de 10 millions de dollars), donne une idée du processus de réflexion en cours<sup>43</sup>. Après avoir résumé l'importance historique, patrimoniale, artistique et architecturale de l'église, ce carnet rend compte d'une évolution des besoins concernant la requalification. On prévoit un usage municipal et communautaire. On chercherait à créer un bâtiment multifonctionnel tout en conservant les « attributs architecturaux d'origine<sup>44</sup> ». Cette proposition engage des modifications mineures de la nef et de la sacristie, incluant les installations nécessaires pour une salle multifonctionnelle, à savoir des installations sanitaires, une cuisine-traiteur, un espace de rangement et d'accueil. On prévoit transformer la sacristie en espace bibliothèque. Sur le plan architectural, ce scénario implique de supprimer la majorité des bancs et d'ajouter des structures simples, comme des cubes programmatiques pouvant remplir de nouvelles fonctions : « C'est donc une mise en valeur par l'organisation épurée de l'espace en place et l'ajout d'éléments programmatiques dissociés de la structure existante<sup>45</sup>. » La figure 1 (page 29), tirée du rapport, donne une idée d'un cube

40. À ne pas confondre avec l'île Verte se trouvant en face, qui constitue en fait la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, et dont l'église transformée demeure aussi disponible pour le culte.

41. Ministère de la Culture et des Communications, « Église de La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste », *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=96650&type=bien>; Édith Prigent, « Splendeurs et misères des nefs historiques ou comment assurer la pérennité des églises classées du Québec », *Études d'histoire religieuse*, vol. 83, n° 12, 2017, p. 79-95.

42. Patrick Bergeron, « Enquête sur des méfaits à l'église de L'Isle-Verte », *Radio-Canada*, 2 juin 2025, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2169317/enquete-mefaits-orgue-eglise-isle-verte>.

43. Municipalité de L'Isle-Verte, *Mise à jour du carnet de santé de l'église de La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste et proposition architecturale d'aménagement intérieur*, MAP Architecte/Stantec Ingénieur, 24 mars 2025.

44. Municipalité de L'Isle-Verte, ouvr. cité, p. 5.

45. Municipalité de L'Isle-Verte, ouvr. cité, p. 8.

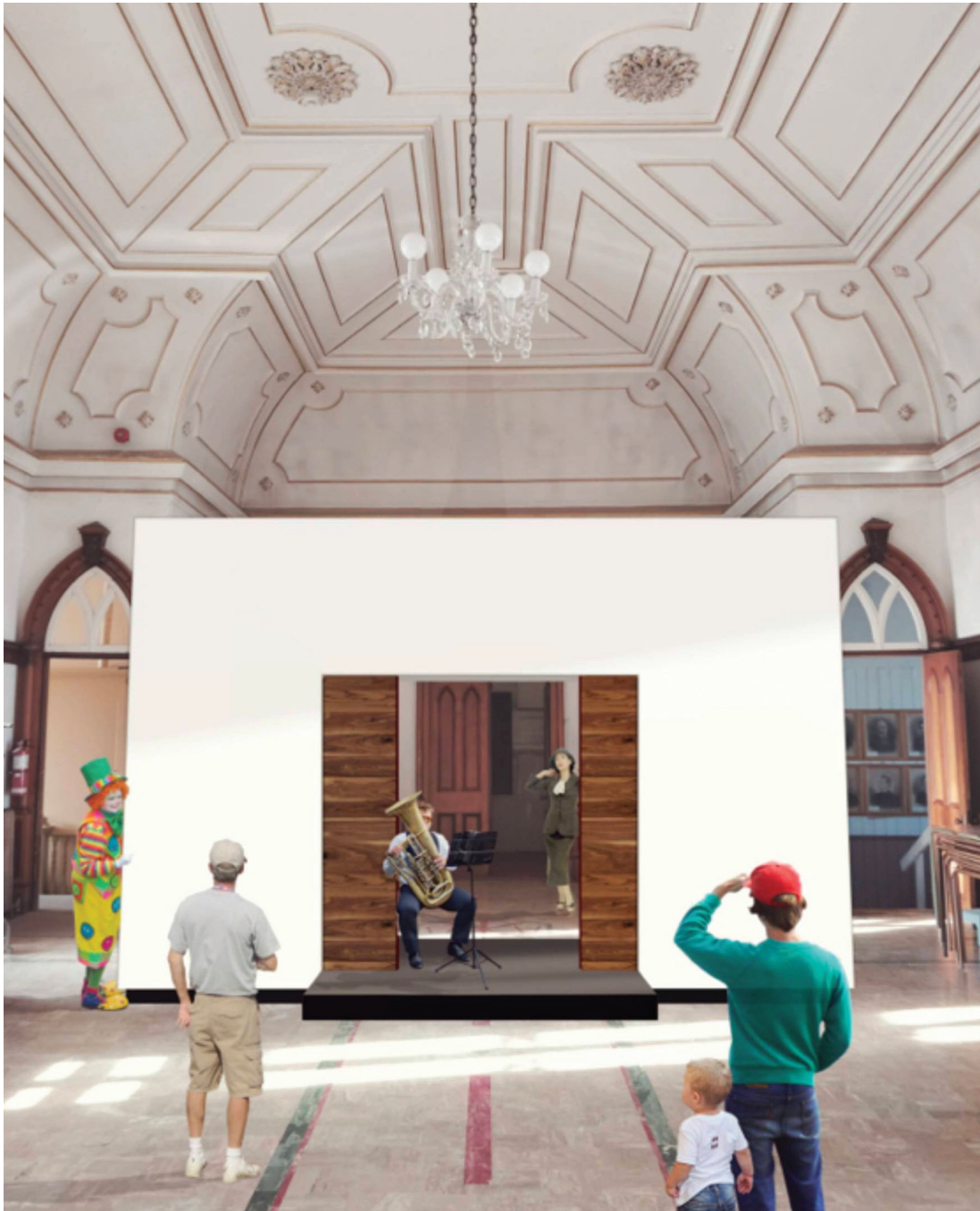


Figure 1. Illustration contenue dans la *Mise à jour du carnet de santé de l'église de La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste et proposition architecturale d'aménagement intérieur*, 2025.

fonctionnel simplement installé dans l'église. Ce cas de L'Isle-Verte montre bien à quel point le cheminement de certaines églises vers la requalification est semé d'embûches; en juin 2025, la municipalité poursuivait toujours la réflexion au sujet de ce projet, très coûteux.

Quant aux communautés religieuses, elles mènent d'importants projets sociaux, en participant financièrement à des initiatives. C'est le cas, par exemple, des Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski qui, tout en maintenant l'hébergement des religieuses, sont engagées dans un projet de conversion de la maison mère en logements sociaux et en locaux voués à des organismes culturels<sup>46</sup>. La communauté religieuse injecte plus de 5 millions de dollars au projet porté par le nouveau propriétaire, Serviloge. Toutefois, les terres et bâtiments agricoles de la congrégation posent d'autres défis, la protection de ce type de patrimoine ayant été moins assurée<sup>47</sup>.

Enfin, la cathédrale de Rimouski illustre les tensions entre autorités religieuses, conseils de Fabrique et paroissiens engagés. Parmi les cas discutés dans les médias, elle occupe une large place: une trentaine d'articles de presse en ont traité depuis 2014. Haut lieu historique de la région ayant été préservé de la destruction lors du fameux incendie qui rase le tiers de la ville de Rimouski en 1950<sup>48</sup>, sa fermeture en 2014 fut suivie d'une décennie de débats houleux. Deux comités concurrents adoptèrent des visions divergentes, l'un s'opposant à un usage autre que culturel, l'autre souhaitant un usage mixte. En cela, les positions divergentes de la Fabrique et de l'Archevêché trouvaient des échos<sup>49</sup>. En 2016, le deuxième comité s'est rallié au premier essentiellement pour des raisons financières<sup>50</sup>. Facilités par la récente obtention du classement patrimonial provincial de la cathédrale, des travaux de restauration sont en cours<sup>51</sup>. Les activités ont également repris de manière ponctuelle, messe de Noël et de Pâques, concerts et pièces de théâtre ont redonné vie aux lieux sans que le fond du dossier ne soit réglé<sup>52</sup>.

Ces tensions publiques mettent en lumière les conflits internes freinant les décisions sur les lieux de culte et soulèvent un enjeu clé: leur avenir financier, social et culturel dépend souvent du

- 
46. Marie-Christine Rioux, «Les Sœurs du Saint-Rosaire souhaitent se départir de leur couvent à Rimouski», *Radio-Canada*, 5 février 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1461258/religieuses-maison-mere-serviloge-patrimoine-religieux>; Mathieu Berger, «Serviloge achète le couvent des Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski», *Radio-Canada*, 25 mars 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2060069/couvent-soeurs-saint-rosaire-rimouski>.
47. Ariane Lelièvre-Mathieu, «Les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Une présence religieuse marquante pour l'histoire territoriale de Rimouski», *L'Estuaire*, n° 71, 2011, p. 39-43. En 2014, la congrégation a décidé de procéder à la démolition de la grange-étable qu'elles possédaient depuis 90 ans afin de pouvoir se départir du terrain en faveur de la municipalité. Depuis, le Complexe sportif Desjardins y a été construit.
48. Jean-René Thuot, Kurt Vignola et Nicolas Beaudry (dir.), *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*, Rimouski, Les Éditions de l'Estuaire, 2017, 385 p.; Maude Flamand-Hubert, Pierre Collins et Jean Larrivée, *Rimouski : 6 mai 1950 «La plus grande catastrophe de l'histoire du Bas-St-Laurent»*, Rimouski, Les Cahiers de L'Estuaire, n° 4, 2007; Sylvain Gosselin, «Les 125 ans du diocèse de Rimouski: 1867-1992», *Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent*, vol. 16, n° 2, 1993, p. 3-8; Maude-Emmanuelle Lambert, «Le patrimoine disparu de Rimouski-Est: le magasin général St-Laurent et Ship Chandlers du quai de Rimouski», *L'Estuaire*, n° 67, 2007, p. 3-9.
49. Radio-Canada, «Préserver l'emblématique cathédrale Saint-Germain-de-Rimouski», *ICI Radio-Canada*, 10 mars 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1962034/rimouski-cathedrale-saint-germain-restauration-patrimoine-archives#:~:text=Si%20la%20communauté%20rimouskoise%20reconnait,2%2C3%20millions%20de%20dollars>.
50. Radio-Canada, «La cathédrale de Rimouski ne sera pas transformée en complexe culturel», *Radio-Canada*, 16 juillet 2016, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/787858/cathedrale-rimouski-coop-paradis-culturel-culte-comite-1862-2016>.
51. «La cathédrale de Rimouski reconnue comme immeuble patrimonial», *Radio-Canada*, 31 octobre 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2022789/cathedrale-saint-germain-rimouski-patrimoine-eglise-protection>.
52. Radio-Canada, «Préserver l'emblématique cathédrale Saint-Germain-de-Rimouski», *Radio-Canada*, 10 mars 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1962034/rimouski-cathedrale-saint-germain-restauration-patrimoine-archives#:~:text=Si%20la%20communauté%20rimouskoise%20reconnait,2%2C3%20millions%20de%20dollars>.

partage. Plus récemment, le sort du presbytère de la cathédrale a également fait l'objet de discussions<sup>53</sup>. La Fabrique et la Ville de Rimouski ont mené des négociations, la ville annonçant son intention de déposer une offre d'achat en février 2024, transaction qui a été confirmée en juin<sup>54</sup>. La ville souhaite y loger plusieurs organismes culturels et en faire une pièce maîtresse d'un quartier de la culture. La Fabrique, pour sa part, utilisera les profits de la vente pour la restauration de la cathédrale et devrait éventuellement y aménager ses bureaux<sup>55</sup>. Ce qui nous amène à notre thème central.

### Oser l'usage mixte

Dans le cas où une municipalité estime que le nouvel usage d'une église peut lui permettre de développer des infrastructures utiles et complémentaires, une cession du lieu de culte peut survenir, lequel se retrouve alors requalifié. Il arrive malgré tout qu'un usage partagé soit mis en œuvre. Nous présentons ici le cas emblématique de Saint-Modeste, Espace collectif Berger, édifice multifonctionnel<sup>56</sup> inauguré en mai 2022. C'est dans le cadre d'une invitation de la MRC de Rivière-du-Loup à rencontrer les principaux acteurs et actrices impliqués dans la planification de l'avenir du patrimoine religieux de la région que nous avons pu observer ce cas intéressant<sup>57</sup>. Il ne s'agit pas d'une cohabitation entre usage cultuel et culturel, mais d'une reconversion socioculturelle faisant place au cultuel.

### Les grandes étapes du projet et les principes sous-jacents

Les conditions étaient réunies pour créer ce lieu multifonctionnel pouvant satisfaire tout aussi bien les besoins d'un espace pour le conseil et pour la bibliothèque municipale, que permettre l'organisation d'événements variés pour la région<sup>58</sup>. La décision de céder l'église à la municipalité fut prise unanimement par les paroissiens<sup>59</sup>. Le centre communautaire fut transformé en maison des jeunes, la salle du conseil municipal fut relocalisée dans le nouveau lieu, dégageant ainsi de l'espace pour des bureaux. Malgré tout, expliqua le directeur général Alain Vila, il aura fallu plus de 10 ans pour y parvenir, et beaucoup de détermination. Cela ne fut pas sans tensions et divergences de vues entre les divers acteurs et actrices. Certains pratiquants plus conservateurs

53. Alexandre D'Astous, « Achat du presbytère par Rimouski: toujours pas d'entente », *Journal Le Soir*, 10 mai 2024, <https://journallesoir.ca/2024/05/10/achat-du-presbytere-par-rimouski-toujours-pas-dentente/>.

54. Direction générale – Communications, « La Ville de Rimouski entend déposer une offre d'achat pour le presbytère », *Ville de Rimouski*, 12 février 2024, <https://rimouski.ca/index.php/ville/decouvrir/actualite/la-ville-de-rimouski-entend-deposer-une-offre-dachat-pour-le-presbytere>; « Presbytère St-Germain: signature des derniers documents. La Ville de Rimouski devient officiellement propriétaire », *Journal Le Soir*, 13 novembre 2024, <https://journallesoir.ca/2024/11/13/presbytere-st-germain-signature-des-derniers-documents/>.

55. Lisa-Marie Bélanger, « La Ville de Rimouski achète le presbytère Saint-Germain », *Radio-Canada*, 25 juin 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2083356/achat-presbytere-ville-rimouski-vente-culture>.

56. Municipalité de Saint-Modeste, *Berger, partenaire majeur de la salle multifonctionnelle de Saint-Modeste*, 26 février 2020, <https://www.berger.ca/a-propos/salle-de-presse/berger-partenaire-majeur-de-la-salle-multifonctionnelle-de-saint-modeste/>.

57. Il s'agissait d'une conférence et d'une discussion, le 28 mai 2024, sous le titre *Gestion complexe d'un régime laïc. Contexte de requalification des édifices religieux*. J'ai séjourné plusieurs jours dans la région afin de mener quelques études de cas. Le 28 mai, une visite des lieux fut organisée de même qu'un exposé du directeur général de Saint-Modeste ayant piloté le projet.

58. Julie Tremblay, « L'église de Saint-Modeste sera rénovée pour 1,4 M \$ », *Radio-Canada.ca*, 20 juin 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1192863/conversion-saint-modeste-eglise-salle-multifonctionnelle-culte>.

59. Cathy Gagnon, « La municipalité de Saint-Modeste acquiert l'église », *Info Dimanche*, 24 juin 2014, <https://www.infodimanche.com/actualites/actualite/130544/la-municipalite-de-saint-modeste-acquiert-leglise>.

souhaitaient simplement la vente de l'église; des croyants ne se résolvait pas à céder «leur» église; des citoyens s'opposaient même à la préservation, aussi bien en raison des coûts que pour des raisons antireligieuses. D'autres étaient choqués à l'idée que de l'alcool puisse être servi dans l'espace multifonctionnel lors de spectacles: la cohabitation du sacré et du profane ne leur paraissait pas appropriée. Et comme le projet supposait plusieurs phases, ces désaccords se jouaient parfois autour de décisions spécifiques.

Le site Internet de la municipalité place sur le même pied le Conseil de Fabrique et d'autres organismes sociocommunautaires<sup>60</sup>. Le calendrier municipal affiche les messes parmi les autres activités. Ces faits illustrent la proximité des paroisses actives avec de petites municipalités, dont plusieurs publient aussi en ligne le Feuillet paroissial<sup>61</sup>. Des municipalités plus importantes n'intègrent généralement pas ces informations au sujet de groupes religieux sur leurs sites officiels.

Si ce lieu a véritablement été requalifié, du fait qu'il a perdu son statut d'église consacrée, on peut toujours y célébrer des messes et des sacrements associés aux grands rites de passage. Est-ce acceptable selon les normes de l'Église catholique? Oui, car le Code de droit canonique stipule ceci :

Can. 932 - § 1. La célébration eucharistique se fera en un lieu sacré à moins que, dans un cas particulier, la nécessité n'exige autre chose; en ce cas, la célébration doit se faire dans un endroit décent.

§ 2. Le Sacrifice eucharistique doit être célébré sur un autel consacré ou béni; en dehors d'un lieu sacré, peut être utilisée une table convenable, en gardant toujours la nappe et le corporal<sup>62</sup>.

Le concept de «décence» est largement utilisé pour suggérer de célébrer la messe dans des endroits où les gens ne seront pas scandalisés ou choqués<sup>63</sup>. Dans le cas présent, un acte notarié précise les conditions de cession des biens<sup>64</sup>. Le 11 août 2017, la Fabrique (le cédant) cède à la municipalité (le cessionnaire) bâtiment, terrains et servitudes. Le paragraphe 4 précise que la Fabrique conserve les «objets et biens servant au besoin du culte, étant notamment, mais non limitativement, les habits sacerdotaux, les vases sacrés, ainsi que le contenu du chœur; le chemin de croix, le cimetière et les charniers existants dont la gestion restera la responsabilité du cédant». Le cessionnaire s'engage à respecter les dépouilles inhumées qui pourraient se trouver sous l'immeuble (par. 10.1.8.2). L'entente prévoit un renouvellement tous les cinq ans et un acte notarié plus récent précise une limite de 25 ans.

60. Municipalité de Saint-Modeste, «Conseil de la Fabrique», *Bottin des entreprises*, <http://municipalite.saint-modeste.qc.ca/bottin/?q=385>.

61. Notons que plusieurs municipalités du Québec ont d'abord été créées autour de paroisses, et que l'on trouve toujours aujourd'hui le statut de paroisse érigée en municipalité sans que les autorités ecclésiastiques ou la Fabrique y soit directement liées. Cette confusion toponymique entre paroisse et municipalité était davantage présente avant les fusions municipales au début des années 2000. Certaines municipalités ont abandonné l'appellation de paroisse au fil du temps: «Jusqu'à la fin des années 2000 [m'a expliqué le directeur général], le village portait toujours le nom de paroisse, mais j'ai suggéré qu'il fût abandonné pour celui de municipalité de Saint-Modeste, ce qui me paraissait plus approprié.»

62. Faculté de droit canonique et Société internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées, *Code de Droit Canonique*, Paris/Ottawa, Centurion/Conférence des évêques catholiques du Canada, 1984.

63. Conseil pontifical de la culture, art. cité, par. 27. C.

64. Acte notarié, entre la Fabrique de la Paroisse de Saint-Modeste et la Municipalité de Saint-Modeste, devant M<sup>e</sup> Cindy Morin, notaire à Rivière-du-Loup (Québec), 11 août 2017, n° 17M12100102. Il sera amendé par un autre acte notarié: Correction entre Municipalité de Saint-Modeste et la Fabrique de la paroisse Saint-Modeste, devant M<sup>e</sup> Marie-Josée Raymond, 19 mars 2019, n° 19R05620047.

Qu'en est-il alors de la neutralité religieuse de l'État, concept retenu dans la loi 62 dont le principe est adopté<sup>65</sup> avant la *Loi 21 sur la laïcité* datant de 2019<sup>66</sup>? À cet égard, plusieurs paragraphes de l'entente notariée présentent de l'intérêt. Le paragraphe 10 concernant la réserve d'un droit d'usage stipule que le cessionnaire a besoin d'un nouvel emplacement pour la tenue d'activités culturelles et communautaires, que la municipalité accepte l'immeuble sans garantie de qualité, que ce dernier a une valeur significative, que la cession est gratuite, bien que le cédant se réserve un droit d'usage «qui constitue une condition essentielle à la cession de l'immeuble».

Suivent des énoncés définissant les obligations de neutralité religieuse :

Considérant que les conditions contenues aux présentes ne prévoient aucun avantage pour un organisme à carrière religieux au détriment de l'autre, notamment pour une priorité ou une exclusivité d'usage religieux;

Considérant que l'exécution du présent contrat par les parties doit se faire de manière à ne pas favoriser, valoriser ou promouvoir une religion en particulier;

Considérant que le cessionnaire a négocié les termes, modalités et conditions du présent contrat de manière à respecter son obligation de neutralité religieuse<sup>67</sup>.

Tous ces usages doivent respecter les règles communes et administratives, les autres usages et les lieux. On mentionne les messes, en tant qu'activités autorisées, la catéchèse, les baptêmes, mariages et funérailles, ainsi que d'autres activités dites « non régulières », dont la municipalité doit assurer la réservation au calendrier. Un paroissien nous a expliqué que la paroisse avait voulu tenir une activité d'évangélisation pour une durée de plusieurs jours dans la salle multifonctionnelle, à l'aide d'une exposition à thématique religieuse, ce à quoi la direction municipale s'est opposée, au nom de la neutralité religieuse.

Le paragraphe 10.1.5 prévoit le versement de montants mensuels pour l'entretien par le cédant, d'un total de 6000 \$ par an, indexable, et l'obligation de se doter d'une police d'assurance. La laïcité exige aussi que l'entente se trouve limitée dans le temps, ne garantissant pas un usage illimité du cédant. Aussi la plus récente entente spécifie-t-elle une limite de 25 ans. La Fabrique se réserve un droit d'usage prioritaire de la salle multifonctionnelle lors des célébrations pour ou par les paroissiens ou pour les activités de financement; des espaces de rangement pour les archives, objets, vêtements liturgiques; un espace de remisage au sous-sol; un autre destiné au matériel d'entretien du cimetière dans le garage attenant. Si l'usage cesse pendant une durée d'un an, le cédant perdra son droit d'usage.

### Les caractéristiques

Comment fut conçu le projet sur le plan architectural? En résumé, on a conservé plusieurs éléments incrustés de l'église, utilisé des matériaux nobles de la région, réutilisé notamment des objets en bois ancien pour constituer des meubles remarquables et mobiles. L'importance de la conservation d'éléments fut défendue par le directeur général, originaire de Perpignan et de Catalogne, arrivé en 2002 au Québec: «Mes origines familiales et culturelles m'incitaient à accorder de l'importance à

65. Assemblée nationale du Québec, *Projet de loi n° 62 (2017, chapitre 19)*: loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

66. Assemblée nationale du Québec, *Loi sur la laïcité de l'État*, LQ 2019, c. 21.

67. Acte notarié, entre la Fabrique de la Paroisse de Saint-Modeste et la Municipalité de Saint-Modeste, devant M<sup>e</sup> Cindy Morin, notaire à Rivière-du-Loup (Québec), 11 août 2017, n° 17M12100102.

l'histoire, à la beauté et à l'héritage. En Europe, on est attaché au patrimoine. Aujourd'hui tout le monde est ravi. Les élus m'ont suivi<sup>68</sup>.»

À la figure 2 (page 35), on reconnaît l'entrée de la salle multifonctionnelle de l'Espace Collectif Berger. Derrière les panneaux de bois se trouvent une cuisine, un vestiaire et des toilettes. On aperçoit au fond les portes de l'église qui furent conservées.

La photo de la figure 3 (page 35) a été prise du jubé qui a été transformé en espace de rencontre. Le plafond, repeint à neuf, conserve des éléments encastrés de l'édifice culturel tout en intégrant des luminaires neufs. En haut, à droite, on aperçoit la statue originale de Saint-Modeste, conservée pour faire mémoire du lieu religieux et consacré que fut l'église. Plusieurs éléments de la salle multifonctionnelle sont mobiles, comme l'estrade, les tables et les chaises.

La sacristie a fait l'objet de transformations notables et a été transformée en bibliothèque. Le chœur accueille le Conseil municipal, et des meubles mobiles permettent d'y aménager tout ce qu'il faut pour célébrer une messe catholique.

Le chœur constitue donc à présent une petite salle multifonctionnelle. Son aménagement (figure 4, page 36) rend possible l'utilisation comme salle du Conseil municipal, incluant le mobilier sur roulettes conçu en bois d'époque et les drapeaux faisant foi de son usage politique. On a conservé sur les murs les incrustations d'origine, repeintes à neuf.

Dans l'ancienne sacristie, on trouve dans un placard les vêtements liturgiques catholiques, servant au culte, et des chaises supplémentaires (figures 5 et 6, page 36). Cette pièce sert aussi de bibliothèque municipale. Un autre placard abrite de petits meubles liturgiques comme l'autel. La bibliothèque municipale a conservé notamment les confessionnaux en guise d'espaces de lecture, ce qui a suscité certains débats avec des personnes âgées ayant eu de mauvaises expériences religieuses et qui souhaitaient l'effacement de ce type de mémoire. Une armoire (à gauche sur la figure 7, page 37) met en exposition des objets anciens cédés par la paroisse.

Du fait que ce projet était en partie subventionné, il devait respecter le critère du 1% consacré pour une œuvre d'art. L'artiste choisie, Ito Laïla Lefrançois (figure 8, page 37), aurait séduit par son « style flamboyant » et organique, de même qu'en raison de son usage de matériaux naturels<sup>69</sup>. Une œuvre d'art fut conçue pour la bibliothèque, appelée *Le vert conifère*, représentative de la Pépinière de Saint-Modeste. Elle s'articule autour d'un tronc d'arbre, renvoyant à la communauté formée autour de cette pépinière publique dotée d'un centre de recherche de pointe. Le nom de l'endroit, Espace collectif Berger, est un hommage à une entreprise internationale spécialisée dans l'exploitation de tourbières, qui se trouve être aussi commanditaire. En combinaison avec le tronc se trouve repris le fruit du conifère, le cône, appeler communément « cocotte ».

L'œuvre de Lefrançois s'harmonise avec des toiles solaires illustrées, disposées à l'intérieur des fenêtres (figures 9, 10 et 11, page 38), conçues en collaboration avec la graphiste Sophie de Labrosse, évoquant des vitraux et reprenant le thème des cônes. L'ensemble des toiles représentent les quatre saisons : « J'ai évoqué pour l'artiste la Sagrada Familia, à Barcelone, comme inspiration, avec ses couleurs vives », explique le directeur général. « Les toiles sont transparentes le jour, car elles sont traversées par la lumière, et l'on peut voir l'extérieur de l'édifice. En soirée, c'est l'inverse, les passants peuvent voir l'intérieur<sup>70</sup>.»

68. Directeur général de Saint-Modeste, Alain Vila, entretien réalisé le 15 février 2025.

69. « Espace Collectif Berger de Saint-Modeste est enfin inauguré ! », *Info Dimanche*, vol. 31, n° 22, 1<sup>er</sup> juin 2022, <https://www.infodimanche.com/upload/www.infodimanche.com/journaux/Vol31no22/22/>.

70. Directeur général de Saint-Modeste, Alain Vila, entretien réalisé le 15 février 2025.



**Figure 2.** L'entrée de la salle multifonctionnelle satisfait aux normes en vigueur.  
Photo : Solange Lefebvre.



**Figure 3.** La salle multifonctionnelle accueille plusieurs types d'événements.  
Photo : Solange Lefebvre.



**Figure 4.** Le chœur transformé en salle de conseil municipal.

Photo : Solange Lefebvre.



**Figures 5 et 6.** Des placards contenant des accessoires liturgiques et des chaises.

Photo : Solange Lefebvre.



**Figure 7.** Une bibliothèque municipale dans l'ancienne sacristie.  
Photo : Solange Lefebvre.



**Figure 8.** L'œuvre d'art *Le vert conifère*, conçue par l'artiste Ito Laïla Lefrançois.  
Municipalité de Saint-Modeste.



Figure 9. Toile solaire en soirée illustrée d'un cône, conçue en collaboration avec la graphiste Sophie de Labrosse. Municipalité de Saint-Modeste.



Figure 10. Autre toile solaire durant le jour. Municipalité de Saint-Modeste, tous droits réservés.

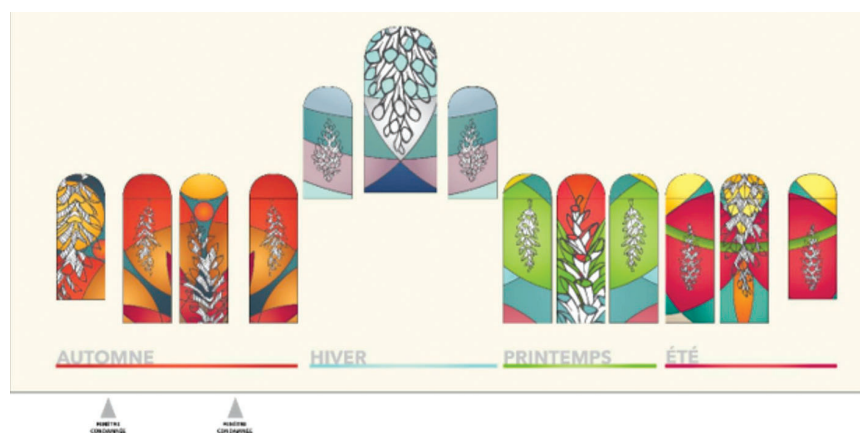


Figure 11. L'ensemble des toiles représentant la cocotte et les quatre saisons. Municipalité de Saint-Modeste.

Le projet d'ensemble reprend donc aussi bien des éléments essentiels de l'église que des matériaux typiques de la région et des thématiques chères au territoire environnant. Tous les articles médiatiques faisant état de ce projet, cités dans cette section, relaient des décisions consensuelles et attestent de la fierté des habitants à l'égard du projet<sup>71</sup>.

### Conclusion

Alors que plusieurs églises pourraient être amenées à disparaître, cet article se penche sur des enjeux dynamiques. Les diocèses font des choix de conservation de certains lieux de culte, qui ne favorisent pas toutes les municipalités, surtout pas les plus petites qui doivent relever le défi redoutable de repenser l'usage de leurs églises. Cette réalité explique le nombre important d'églises que l'on dit être « en transition ». Pensons au cas de la municipalité de L'Isle-Verte, présenté brièvement dans la deuxième section.

Le cas de Saint-Modeste paraît exemplaire sur plusieurs points. On comprend en premier lieu que le choix de se départir du lieu était tout d'abord pragmatique pour les croyants. La tolérance signifie ici que par-delà un attachement émotionnel au lieu, ou à l'inverse, une indifférence ou une aversion à son égard, des citoyens se rallient au projet d'une transformation de sa fonction. Dans ce cas particulier, les deux principales attitudes de tolérance – celle qui embrasse la diversité et celle qui fait preuve de pragmatisme – étaient présentes. N'ayant plus les moyens de soutenir seuls leur église, les paroissiens doivent accepter que des usages socioculturels côtoient les activités religieuses dans le cadre d'un bail devant respecter le principe de neutralité religieuse, qui limite l'usage du lieu. Ainsi, l'activité évangélistique de plusieurs jours n'avait pas pu être autorisée. La célébration d'une liturgie ou d'une activité pastorale doit être réservée aux croyants et se limiter à la période correspondant au calendrier municipal. Mais la tolérance joue dans les deux sens. Parmi les habitants de la municipalité, bon nombre n'ont plus d'intérêt pour la religion et tolèrent que l'église continue d'être utilisée pour ses fonctions culturelles et demeure le siège de la paroisse. Certains ont embrassé le projet avec plus d'enthousiasme que d'autres, et le fait qu'il existe plusieurs autres lieux pratiquant cet usage mixte dans la région a sans doute favorisé son acceptation sociale.

Plusieurs facteurs ont rendu possible ce projet : le fait que l'église soit de taille raisonnable, le besoin de la municipalité en termes d'espace, la présence d'un commanditaire de premier choix (Berger), la détermination d'un acteur attaché à l'art, à la beauté et à l'histoire, devenu directeur général de la municipalité. La paroisse est certes contrainte dans ses projets à respecter le principe de neutralité religieuse de la municipalité, mais elle conserve l'usage de sections précises d'un lieu réaménagé, sous certaines conditions. Nous sommes donc face à un changement de propriétaire, en incluant un usage privilégié par une paroisse catholique. Si un autre groupe religieux demandait à son tour qu'on lui en accorde un usage, il serait difficile de le lui refuser aux mêmes conditions, tout en respectant le propriétaire initial ayant cédé la propriété du lieu. Enfin, on a dû surmonter plusieurs résistances, notamment la cohabitation entre activités de loisir incluant un permis d'alcool et activités culturelles, ce qui renvoie à la tradition de sacralisation du christianisme. Ces projets de requalification « partagés » demandent beaucoup de patience et de pédagogie.

Ce projet conjugue mémoire du village (conservation de l'église, de la statue de Saint-Modeste et de plusieurs incrustations religieuses dans les murs), intégration de nouvelles ressources porteuses de sens et de spiritualité aujourd'hui, comme l'art intégrant des éléments naturels (œuvre et toiles)

71. Boris Chassagne, « La reconversion de l'église de Saint-Modeste en lice pour le prix d'excellence », *Montemiscouata.com*, 16 mai 2024, <https://montemiscouata.com/la-reconversion-de-leglise-de-saint-modeste-en-lice-pour-le-prix-dexcellence/>.

et l'imbrication du calendrier paroissial à celui de la municipalité. Transitoire, cette entente illustre remarquablement la transformation d'une municipalité appelée paroisse jusqu'à tout récemment.

D'autres cas du Bas-Saint-Laurent soulèvent différents types de questions. Pourquoi ne pas se montrer en effet plus souple quant aux usages mixtes d'un lieu de culte toujours actif, comme dans le cas de Notre-Dame-du-Portage ? S'il s'agit de soutenir le maintien d'édifices religieux actifs culturellement importants, peut-on assouplir les règles concernant notamment le partage de l'espace avec des services communautaires ou publics ? Ainsi le bureau de poste, dont l'espace manque dans cette petite municipalité, pourrait très bien occuper une partie de la sacristie et procurer à la Fabrique un revenu vital, tout en permettant aux habitants de s'approprier ce lieu autrement. Et le cas de L'Isle-Verte soulève tout le défi de la responsabilité des seules municipalités lorsque vient le temps de prendre soin d'un patrimoine monumental, même si elles peuvent bénéficier d'appuis financiers publics. Lorsque nous avons visité L'Isle-Verte, nous sentions que le fardeau était bien lourd pour un si petit village, doté d'une si vaste et somptueuse église.